

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - vendredi 24 mars 2023

## ARCHE Agglo s'engage pour la valorisation des biodéchets

ARCHE Agglo exerce la compétence déchets sur l'ensemble du territoire, hormis une partie de la Drôme (périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage) sur laquelle c'est le SIRTOM qui exerce cette compétence. En s'appuyant sur des orientations de son **Plan Climat** Air Energie Territorial (PCAET) et plus précisément dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets programmée au 1er janvier 2024 par la **loi AGECE** (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), **ARCHE Agglo prend les devants en définissant une stratégie de gestion des biodéchets.**

### Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets représentent 30 % des déchets ménagers et assimilés en Auvergne Rhône-Alpes. Leur réduction fait partie intégrante du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui cite des objectifs ambitieux de réduction des déchets organiques dans les ordures ménagères et des quantités de déchets verts amenés en déchèterie.

De même, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2020-2025 porté par le Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD) et les EPCI adhérents, met l'accent sur la stratégie de gestion des biodéchets avec comme **objectif majeur d'éviter les déchets verts et d'encourager la gestion de proximité via le compostage individuel, le compostage collectif et le broyage des déchets verts.**

### Quelle stratégie concrète pour l'Agglo ?

Afin de mener à bien cette stratégie, ARCHE Agglo bénéficie d'un financement de l'ADEME au travers de l'appel à projet AURABIODEC pour une période de 3 ans. L'objectif à terme de ce projet d'envergure est de pouvoir **apporter une solution de tri à la source des déchets biodégradables** à 60% des habitants du territoire en travaillant sur deux domaines d'action :

1. Gestion de proximité de la partie fermentescible des ordures ménagères
2. Gestion de proximité des déchets verts

#### 1. Gestion de proximité de la partie fermentescible des ordures ménagères

Les déchets organiques composent environ 40% de notre poubelle d'ordures ménagères et pourtant il existe une solution toute simple pour les valoriser : le compostage.

Ce processus naturel de décomposition présente plusieurs avantages : réduire le poids de sa poubelle, améliorer la structure du sol, réduire la pollution liée au transport, ... Bref, tout le monde est gagnant !

Pour accompagner au mieux les habitants dans cette transition vers le compostage de proximité, ARCHE Agglo a choisi de développer le **compostage collectif** en accompagnant la création de site de compostage partagé en pied d'immeuble, au cœur de village, en jardin partagé mais également en établissements autonomes. Ainsi, l'installation de chaque site permettrait de détourner plus d'une tonne de biodéchets par an. En parallèle, le déploiement du **compostage individuel** est prévu avec la vente composteurs au **tarif préférentiel de 20€ à destination des habitants** du territoire souhaitant s'équiper de cet outil.

#### 2. Gestion de proximité des déchets verts

On estime la production de déchets verts par an par habitant en France à 160kg en moyenne. Au travers de certaines pratiques, nous pouvons valoriser ses déchets verts en leur donnant une seconde vie. Ainsi, on enrichit la biodiversité, on gagne du temps et on économise de l'argent. Pour cela, une des techniques de valorisation s'appliquant à l'ensemble des déchets verts est le broyage. De ce fait, ARCHE Agglo souhaite **sensibiliser les usagers du territoire à la gestion et à l'utilisation de proximité des déchets verts.**

### Compostage : des composteurs à 20€ et des formations

Dans une volonté de débiter rapidement ces actions, ARCHE Agglo a décidé de participer à la 10ème édition de «Tous au Compost» qui se déroulera du 25 mars au 9 avril 2023. Ainsi, des **permanences sur le compostage individuel sont prévues sur plusieurs communes du territoire.** Les habitants du territoire peuvent ainsi obtenir des composteurs au tarif préférentiel de 20€ après avoir bénéficié d'une courte initiation au compostage par les guides composteurs de l'agglomération.

La première permanence aura lieu à Margès le 06/04 suivi d'une autre à Colombier-le-Jeune le 12/04, à St-Félicien le 13/04, à Mauves le 17/04, à Saint-Donat-sur-L'herbasse le 20/04, à Etables le 21/04 et à Tournon-sur-Rhône le 11/05. Chacune d'entre elles est divisée en 3 créneaux : 16h30-17h30, 17h30-18h30 et 18h30-19h30.

Pour participer à cet évènement, il suffit de s'inscrire, par téléphone au 04 26 78 57 46 ou sur le site internet de l'Agglo.



### Le broyage également valorisé

ARCHE Agglo propose également à l'occasion de cette édition de « Tous au compost », une **session de broyage en déchèterie le mercredi 05 avril.** Ainsi, les habitants du territoire sont invités à venir broyer leurs déchets verts à la déchèterie de Saint-Donat-sur-L'herbasse de 9h à 12h30 et à celle de Tournon-sur-Rhône de 14h à 17h30. L'objectif est de sensibiliser les utilisateurs présents ce jour-là au broyage de déchets verts et à l'utilisation de ce broyat. Il suffit donc de venir avec un contenant si l'on souhaite récupérer gratuitement du broyat.

#### Plus d'infos

N'hésitez pas à contacter le service déchets ménagers d'ARCHE Agglo pour plus d'informations  
Par téléphone au 04 26 78 57 46 ou par mail à [dechets@archeagglo.fr](mailto:dechets@archeagglo.fr)

*Opérations réalisées avec le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance et financé par l'Union Européenne - NextGenerationUE*